

COMPTE-RENDU
Réunion du Conseil municipal
du 27 mars 2017

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES
Secrétariat Général

Membres présents : Pierre-Marie CHARVOZ, Jean-Paul MARGUERON, Philippe GEORGES, Sandrine TESTON, Dominique JACON, Pierre GROS, Georges NAGI, Daniel MEINDRE, Michel BONARD, Pierre GADEN, Jean-Claude PETTIGIANI, Marie LAURENT, Isabelle BRUN, Béatrice PLAISANCE, Ségolène BRUN, Valérie DENIS, Eva PASCERI, Jacky ROL, Josiane VIGIER, Philippe ROLLET, Françoise COSTA, Florence ARNOUX LE BRAS, Daniel DA COSTA, Lomig LE BRAS.

Membres absents : Lucie DI CANDIDO (procuration à Philippe GEORGES), Marie-Christine GUERIN (procuration à Marie LAURENT), Françoise MEOLI (procuration à Isabelle BRUN), Mario MANGANO (procuration à Pierre GROS), Florian BISSCHOP (procuration à Pierre-Marie CHARVOZ).

Secrétaire de séance : Jean-Paul MARGUERON

Diffusion : Conseil municipal, services municipaux, presse.

Monsieur le Maire ouvre la séance et soumet à l'approbation des conseillers, le compte rendu du conseil municipal du 6 mars 2017.

Philippe ROLLET souhaite apporter les précisions suivantes :

- Page 6 DOB – Intervention sur les investissements : « *Dans le cadre de mon travail au sein du CHSCT, précisément l'analyse des services, j'ai attiré l'attention de l'assemblée, sur la nécessité de tenir compte des investissements liés à la sécurité. Pour le service voirie, une raboteuse de voirie qui permet de ne plus utiliser les peintures noires sur la chaussée et ainsi éviter les risques de glissade pour les 2 roues et les voitures, il s'agit de la sécurité de la population.*- *Concernant l'achat d'une broyeuse, l'investissement demande une réflexion avant le vote du budget, mais également pour la police municipale, l'utilisation d'au moins une caméra individuelle pour une prise en main de l'outil qui semble être un outil très dissuasif quant aux agressions verbales et physiques qui semblent de plus en plus nombreuses »*

Ces remarques étant prises en compte, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

1. FINANCES

a) Approbation du compte administratif 2016

Budget principal, budgets annexes de l'Eau et de l'Assainissement

BUDGET PRINCIPAL

Jean-Paul MARGUERON précise à l'assemblée que le compte administratif fait apparaître sur la section de fonctionnement, des dépenses à 11 684 206 € et des recettes à 13 665 087,63 €. En investissement, les dépenses se montent à 4 501 156,23 € et les recettes à 3 800 560,75 €.

Le report d'exercice 2015 en dépenses pour 321 411 € sur la section d'investissement, ce qui porte le total réalisé à 16 506 773,18 €.

Le montant des restes à réaliser est de 1 756 241 €.

Le compte administratif 2016 :

- Recettes : 18 614 158,45 €
- Dépenses : 18 263 014,18 €.

Jean-Paul MARGUERON précise que le budget 2016 fait apparaître, pour la 2^{ème} année consécutive, des charges à caractère général inférieures à 2 millions d'euros (1 911 000 €).

Les charges de personnel se montent à 6 043 999 € pour une prévision à 6 044 000 €. Une partie des charges dues à la CCCM (15 000 €) sont reportées sur le budget 2017.

Il rappelle qu'en 2015, les charges de personnel étaient à 6 356 000 €. Le travail réalisé pour l'optimisation des services a conduit à une économie d'environ 300 000 €.

Il explique que dans les charges à caractère général, un gain de 139 000 € a été réalisé par rapport à la prévision, dû essentiellement à la baisse du prix des combustibles (41 000 €). En 2012, la dépense en combustibles était de 300 000 €.

Il rappelle que des gains ont été réalisés sur les fournitures administratives, sur l'entretien des terrains....

Concernant les recettes, augmentation des remboursements de sécurité sociale et assurances, augmentation des produits de services. Le produit de la TLPE est supérieur aux prévisions.

La CAF atteint donc 1 285 142,53 €.

L'investissement se monte à 3 082 708 €. Il comprend le chantier de la réfection de la piste d'athlétisme pour 1 539 000 €. Le report d'investissement sur l'année 2017 se monte à 1 756 241 €.

Il signale que l'année 2016 a été exceptionnelle grâce aux subventions obtenues dans le cadre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local (+ de 900 000 €), grâce également à la dotation de solidarité versée par la Communauté de communes (650 000 €) mais aussi aux ventes de terrains à TELT (662 871 €).

Il rappelle que la ville a réalisé 3 millions d'euros d'investissement sans emprunt.

Philippe ROLLET rappelle que Saint Jean de Maurienne a un patrimoine foncier encore important : terrains quais de l'Arvan, le Tabellion, les terrains de l'entrée Nord qui constituent une réserve financière.

On voit que les ventes à TELT ont augmenté considérablement les recettes du budget, on peut en espérer d'autres, ce qui permet d'avoir des marges supplémentaires pour accélérer les investissements.

Le budget est positif grâce au travail sur les dossiers pour obtenir des subventions et grâce aux ventes.

BUDGET ANNEXE DE L'EAU

Jean-Paul MARGUERON expose le compte administratif du budget annexe de l'eau.

Recettes : 1 807 000 €

Dépenses : 1 657 000 €.

Jean-Paul MARGUERON présente le budget de l'eau qui fait apparaître un solde positif de 150 000 €. Il montre une augmentation des ventes (+ 10 000 m³). Ce budget va permettre d'investir en 2017 notamment la deuxième tranche du bouclage entre Villard Jarrier et Les Oules.

Philippe ROLLET souhaite faire une intervention : « Pour être provocateur, au regard des transferts de compétences qui arrivent, le budget « eau » de Saint Jean de Maurienne est « trop bon » ! La bonne gestion de l'eau depuis 50 ans fait que la ville a un budget excédentaire, et les investissements réguliers font que le réseau est en excellent état. Ces investissements arrivent à leur fin.

Les autres communes de la 3CMA ne sont pas forcément dans la même situation et il faudra se battre sur le plan juridique et financier pour que l'harmonisation de la tarification à l'échelle communautaire ne pénalise pas les habitants de Saint-Jean.

Les communes du haut pratiquent un prix plus élevé de l'eau ; elles le justifient par leur situation géographique et économique (saison qui drainent les touristes), ce n'est pas une critique mais cela aura pour conséquence un lissage des prix vers le haut.

Nous avons défendu une intercommunalité à l'échelle de la vallée, ce qui nous semblait être la bonne dimension pour que l'impact du lissage des prix (de l'eau en particulier) soit moindre pour Saint-Jean ».

Monsieur le Maire rappelle que la ville de Saint-Jean-de-Maurienne possède un réseau de grande qualité dans lequel la ville a beaucoup investi et espère que la Communauté de commune continuera à investir. Il compte sur les élus de Saint-Jean qui travaillent au sein de la commission de l'eau de la 3CMA pour faire en sorte qu'au premier janvier prochain la ville de Saint-Jean-de-Maurienne soit entendue.

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

Jean-Paul MARGUERON expose ensuite le compte administratif du budget annexe de l'assainissement.

Il précise que ce budget se porte bien, il est en excédent de 30 988,64 €.

La plus grosse dépense concerne la participation de la ville au fonctionnement et à l'investissement de la station d'épuration. Pas de gros travaux en prévision mais il faut toujours être vigilant.

Monsieur le Maire annonce qu'il quittera la séance pour le vote des différents comptes administratifs.

Il demande l'accord de l'assemblée pour que la présidence de séance soit assurée par Jean-Paul MARGUERON concernant l'approbation de ces comptes administratifs.

Vote à l'unanimité.

Monsieur le Maire quitte la salle à 19 h 00 et laisse la présidence à Jean-Paul MARGUERON qui fait procéder au vote des différents comptes administratifs 2016.

Compte administratif 2016 budget principal :

Vote à l'unanimité.

Compte administratif 2016 budget annexe de l'eau :

Vote à l'unanimité.

Compte administratif 2016 budget annexe de l'assainissement :

Vote à l'unanimité.

Jean-Paul MARGUERON remercie les services de la ville qui ont présenté un compte administratif dans les délais, ce qui n'est pas le cas de toutes les collectivités.

Monsieur le Maire revient en séance à 19 h 03.

b) Approbation de la conformité du compte de gestion avec le compte administratif

Budget principal, budgets annexes de l'Eau et de l'Assainissement

Vote à l'unanimité.

c) Affectation des résultats 2016

Budget principal, budgets annexes de l'Eau et de l'Assainissement

BUDGET PRINCIPAL

Compte 1068	Autres réserves	1 980 881,42 €
Compte 001	Résultat d'investissement reporté	1 022 006,32 €

BUDGET ANNEXE DE L'EAU

Compte 1068	Autres réserves	265 041,94 €
Compte 001	Résultat d'investissement reporté	3 259,95 €

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

Compte 1068	Autres réserves	14 533,85 €
Compte 001	Résultat d'investissement reporté	23 454,82 €

Affectation des résultats 2016 - Budget principal :	Vote à l'unanimité.
Affectation des résultats 2016 - Budget annexe de l'eau :	Vote à l'unanimité.
Affectation des résultats 2016 - Budget annexe de l'assainissement :	Vote à l'unanimité.

d) Vote des budgets – Vote du budget primitif 2017**BUDGET PRINCIPAL**

Jean-Paul MARGUERON fait une présentation du budget primitif. Tous les éléments de détails ont été communiqués à l'ensemble du conseil municipal par document joint à la convocation et à la note de synthèse. Jean-Paul MARGUERON commente ces documents. Il indique que :

Section de fonctionnement :	11 956 319 €
Section d'investissement :	2 346 230 € d'opérations nouvelles (reports à 1 756 000 €).

Les charges à caractère général, chapitre 011, s'élèvent à 2 088 000 € (des matériels qui étaient mis en investissement les années précédentes ont été transférés sur le budget de fonctionnement, ce qui explique l'augmentation).

Les charges de personnel s'élèvent à 6 239 895 € avec des charges incontournables obligatoires de presque 100 000 €. Un contrat aidé va renforcer les effectifs du service Population-citoyenneté par rapport au désengagement de l'Etat quant au traitement des demandes de cartes nationales d'identité. A la demande de Pierre GADEN, Jean-Paul MARGUERON précise que c'est un poste à 25 h/semaine.

Marie-Christine PAVIET précise que 600 cartes d'identité étaient traitées à Saint-Jean-de-Maurienne chaque année. Les estimations portent ce nombre à 1800 – 2000 par an, par rapport aux chiffres réalisés la première semaine mais également par rapport au nombre de passeports. Elle rappelle que seules 2 communes en Maurienne sont équipées pour traiter ces demandes (Modane et Saint-Jean).

Philippe ROLLET indique que l'embauche d'une personne supplémentaire au service population-citoyenneté est justifiée par l'accroissement du nombre de cartes d'identité à réaliser.

Au-delà de ce constat, il est important de se battre pour préserver les services publics dans les zones rurales. Nous avons perdu le tribunal lors du mandat précédent, des services de la sous-préfecture ont été transférés à Chambéry..., ce qui génère un coût pour les habitants de la vallée

Il faut donc être solidaire quant à la défense des services publics. C'est aussi un élément d'attractivité pour une ville.

Florence ARNOUX-LE BRAS demande des explications quant aux augmentations des charges de personnel. Elle rappelle que des économies ont été réalisées, par exemple sur la médiathèque. Jean-Paul MARGUERON précise que l'augmentation de 200 000 € correspond aux avancements de grade, aux avancements d'échelons, au régime indemnitaire, à la réforme du PPCR (Parcours Professionnel Carrière et Rémunération), à l'augmentation du point d'indice.....

Il précise que dans le budget 2017 ont été prévues des mises à disposition à la 3CMA notamment les postes du service informatique, l'archiviste et le poste de professeur de musique au Centre de gestion.

Philippe ROLLET rappelle que « *plus globalement, sur les charges de personnel, je regrette qu'il n'y ait pas de réflexion à l'échelle communautaire pour les services mutualisés. C'est le cas pour le poste de DGS qui je le rappelle a été embauchée par la ville grâce à un tour de passe-passe car son grade ne lui permet pas d'exercer une mission de DGS dans une commune de moins de 10000 habitants.*

De vraies économies sont à réaliser en mutualisant les services et les personnels à l'échelle communautaire ; une réflexion dans ce sens est à mener pour tous les postes qui se libèrent. Malheureusement, cela reste à l'état de bonne intention mais ne débouche jamais et ne se traduit pas dans les faits.

C'est le cas de la DGS mais aussi des postes de l'EPIC ».

Monsieur le Maire répond que pour arriver à cette situation, il faut avancer sur les services communs notamment la DRH, sujet qui ne manquera pas d'être évoqué dans les prochains mois.

Jean-Paul MARGUERON rappelle que la fusion avec la Communauté de communes de l'Arvan a fait gagner avec le Fonds de péréquation près de 200 000 €. Par contre, la commune perd 1 million d'euros sur le compte 70 (impôts et taxes - 650 000 € de la DSC et 280 000 € de la DGF).

Il précise que la prévision de la CAF pour 2017 est à 375 000 €.

Budget d'investissement : 1 469 630 € + les reports (1^{ère} tranche de travaux au Bonrieu, rénovation de deux courts de tennis, aménagement d'un skate-park, cimetière, aménagement paysager de la rue Jean Huguet, parking de l'hôpital, travaux au camping, accessibilité du Centre Louis Armand...). Il précise que la principale opération est le Tabellion avec les travaux de confortement de la Tour de la Correrie pour un montant de 840 000 € (574 000 € de reste à réaliser et 265 000 € d'opérations nouvelles).

A la demande de Daniel DA COSTA, Monsieur le Maire explique que l'estimation pour la réalisation du skate park est de 110 000 €. Le montant prévu au budget est de 50 000 € puisque qu'il est possible, en achetant différents modules de co-construire ce skate park en partenariat avec les skateurs. Une première tranche sera réalisée cette année.

Philippe ROLLET précise qu'il est très favorable au projet ; « *nous étions les seuls à l'avoir inscrit sur notre programme et pour un projet bien plus ambitieux pour la jeunesse* ».

Mon expérience par rapport à l'aménagement des J-Sports des Chaudannes et des Clapeys qui ont généré des tensions entre jeunes et riverains m'amène à être prudent. Le choix du Sébastien Berthier (qu'on n'a pas à juger) pour l'implantation d'un tel équipement, nécessite une concertation avec la population. Les riverains qui sont directement concernés doivent pouvoir exprimer leurs craintes afin de résoudre les problèmes éventuels avant la réalisation. La concertation en amont permet à la population comme aux utilisateurs de se sentir bien, en phase avec l'équipement.

Pierre GROS précise que cet emplacement a été choisi puisque que le sol existe déjà.

Monsieur le Maire rappelle que sur le budget, pour la partie jeunesse :

- 100 000 € pour la réfection de 2 courts de tennis
- 50 000 € pour la réalisation du skate park
- 25 000 € pour la rénovation des J'Sports de La Bastille et des Clapeys

Philippe ROLLET signale que quelques reprises de travaux sont à réaliser notamment pour boucher des trous, au niveau de l'entrée des immeubles du haut sur la rue Jean Huguet.

Monsieur le Maire donne la parole à Dominique JACON qui rappelle que lors de la réunion de quartier « Clapeys, Le Tilleret, La Combe », les problèmes de la rue Jean Huguet ont été évoqués.

Pierre GADEN regrette que les remarques des riverains de la rue, signalées lors du chantier n'aient pas été prises en compte. Jean-Claude PETTIGIANI répond que des reprises ont été effectuées.

Pierre GADEN informe qu'il sera vigilant pour le chantier de la rue de La Charité. Pour ce chantier, Jean-Paul MARGUERON précise que de nombreux échanges avec les riverains de la rue ont eu lieu.

A la demande de Florence ARNOUX-LE BRAS concernant le budget d'investissement, Monsieur le Maire précise qu'un seul des deux achats d'instruments rares pour le conservatoire de musique a été maintenu.

Intervention de Philippe ROLLET :

« Dans les réunions de quartier les projets de Saint-Joseph, du Tabellion ont été évoqués.

Le projet Tabellion a également été évoqué en commission travaux le 16 janvier 2017. Dans la version qui a été présentée, il est à noter que les intérêts publics (commune) et privés (promoteur) sont interdépendants. Il n'apparaît donc pas illogique d'acter un certain nombre d'éléments à ce stade de l'opération et notamment :

- *le changement de position quant à la phase de démolition (elle est incluse dans la partie dédiée à l'investisseur privé)*
- *et l'augmentation du coût des travaux de consolidation de la tour de la Correrie ; il passe de 500 000 € à 850 000 €.*

Compte-tenu de l'ampleur du projet, je vous demande une réunion de l'ensemble du conseil municipal pour que vous nous expliquiez les raisons de ces changements et les conséquences quant au financement du projet (FSIL subvention centre-bourg). Nous demandons un chiffrage précis et détaillé de la démolition et de la consolidation, ainsi que des précisions sur l'accord que vous avez conclu avec le promoteur privé.

Il s'agit de veiller à ne pas pénaliser les Saint-Jeannais qui participent déjà via les financements publics.

Pour nous, Saint Jean avec Vous, notre projet du centre-ville s'articule autour de 4 piliers : la façade ouest (côté Mairie) du Tabellion, la Correrie, l'église Notre Dame et le haut de la place de la Cathédrale ».

Jean-Paul MARGUERON précise que l'étude de l'architecte en charge du dossier du Tabellion montre la nécessité de consolider la Tour de la Correrie, l'avant-corps et l'escalier avant toute démolition ou déconstruction.

Monsieur le Maire rappelle que la seule certitude aujourd'hui est qu'il existe deux projets : Saint-Joseph et Le Tabellion. Le projet Saint-Joseph est déjà avancé, un permis de construire a été déposé. Pour le projet Tabellion, des discussions sont encore en cours et la priorité est le confortement de la Tour de la Correrie.

A la demande de Lomig LE BRAS qui demande des précisions sur les tarifs du conservatoire de musique, Dominique JACON précise que deux solutions sont possibles :

1. Le transfert du conservatoire de musique à la Communauté de communes Cœur de Maurienne Arvan
2. Augmenter les tarifs pour des inscrits résidant hors de la commune en supprimant la notion de lien avec la commune et travailler avec les communes d'origine afin qu'elles participent aux frais d'inscription.

Il précise par ailleurs que ce travail n'aboutira probablement pas pour la rentrée 2017 mais très certainement en 2018.

Jean-Paul MARGUERON évoque le transfert au Syndicat du Pays de Maurienne. L'étude est en cours.

Florence ARNOUX-LE BRAS constate la réduction des marges de manœuvre et souhaite savoir si le travail sur les charges de fonctionnement va être poursuivi. Monsieur le Maire indique que la question se doit d'être posée sur le niveau des services mais au-delà, il faudra se poser la question du maintien ou pas de certains postes ou certains services. Jean-Paul MARGUERON précise que les taux des impôts locaux n'ont pas évolué depuis 8 ans. On pourrait envisager l'augmentation des impôts ou de recourir à l'emprunt.

Florence ARNOUX-LE BRAS souhaite savoir si une étude sur la circulation à Saint-Jean-de-Maurienne peut être réalisée.

Monsieur le Maire précise que la constitution d'un groupe de travail composé d'élus pourrait se mettre en place et qu'une étude, en lien avec les services pourrait être réalisée sur la circulation, sur les aménagements, les améliorations de sécurité, suivie (ou pas) d'une étude par un cabinet extérieur.

Intervention de Florence ARNOUX-LE BRAS

« Chers collègues,

Pour commencer nous apprécions la transparence qui a tout particulièrement caractérisé l'élaboration de ce budget 2017 et qui a permis un travail constructif avec les élus de notre groupe Vivons Saint-Jean.

Lors du débat d'orientation budgétaire, nous avons souhaité un budget 2017 sans augmentation des taux d'imposition et sans nouvel emprunt. Nous avons dit que cela était réalisable sans bloquer un certain nombre d'investissements nécessaires. C'est le cas dans le budget que nous votons ce soir.

Nous avons aussi demandé que l'on poursuive dans la recherche d'économies sur le fonctionnement pour permettre de dégager de nouvelles marges de manœuvre. Or il apparaît que c'est l'orientation qui nous est proposée.

Par ailleurs, nous notons qu'une nouvelle tarification, plus juste pour les Saint-Jeannais, sera mise en place pour certains services notamment l'école de musique, comme nous le souhaitons depuis des années, ce qui doit permettre aussi de combler le déficit de ces services.

Enfin, nous sommes satisfaits des choix structurants opérés en matière d'investissement, tant pour ce qui est de la déconstruction de l'îlot du Tabellion que de la création d'un musée des costumes dans l'église Notre-Dame. Ce, même si le choix est fait de reporter une partie du FSIL prévu pour le dossier de Notre-Dame sur celui du Tabellion, ce qui signifie donc qu'en 2018 et 2019 il faudra faire un effort particulier pour financer les travaux de l'église. Il s'agira également, à la suite du travail qui doit être lancé sur la circulation, de programmer un certain nombre d'investissements concernant les voiries.

N'étant pas une opposition traditionnelle mais un groupe d'élus représentant une association citoyenne et ayant comme unique moteur l'intérêt général, nous avons la capacité de voter ce budget puisqu'il nous convient, comme nous aurons la capacité de ne pas voter le budget 2018 si les orientations ont changé et ne nous conviennent plus.

Nous voterons donc ce budget 2017.

Chers collègues, je vous remercie ».

Vote à l'unanimité – 5 ABSTENTIONS : Pierre GADEN, Philippe ROLLET, Françoise COSTA, Daniel DA COSTA, Josiane VIGIER.

BUDGET ANNEXE DE L'EAU

Jean-Paul MARGUERON précise que le budget :

- est équilibré en dépenses et recettes de fonctionnement à 1 635 500 €.
- fait apparaître en section d'investissement, des crédits nouveaux à hauteur de 333 000 € et un reste à réaliser de 111 000 €.

Charges à caractère général : 223 000 €
 Charges de personnel : 430 000 €
 Dépenses d'investissement : 336 000 € - 2 opérations majeures :

- Fin du tronçon du Panorama
- Travaux entre la rue Chevalier Ducol et la rue de la République.

Le budget sera certainement excédentaire en fin d'année puisque le projet de la rue Aristide Briand ne se fera pas.
 Vote à l'unanimité

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

Budget de fonctionnement : 595 000 €
 Dépenses d'investissement : 215 000 € d'opérations nouvelles.
 Jean-Paul MARGUERON précise qu'un emprunt d'équilibre à hauteur de 53 000 € avait été prévu mais sera finalement supprimé.
 Les plus grosses opérations prévues cette année seront la réfection des toilettes de la rue de la Poste (entre la Place Fodéré et la Place du Marché), et la place de la Sous-Préfecture.
 Vote à l'unanimité

e) Fixation du taux des contributions directes

Monsieur le Maire propose pour 2017 le maintien des taux des contributions directes, soit :

⇒ Taxe d'habitation :	15,48 %
⇒ Foncier bâti :	19,61 %
⇒ Foncier non bâti :	106,76 %

Vote à l'unanimité.

f) Attribution des subventions aux associations

Monsieur le Maire rappelle qu'un tableau de présentation a été diffusé à l'ensemble du conseil municipal avec la note de synthèse.

A la demande de Philippe ROLLET et à l'approbation générale, il est décidé de voter les subventions du CCAS et de l'EPIC Saint-Jean-de-Maurienne Culture, Evènements, Animations, à part des subventions aux associations.

Subventions aux associations : Vote à l'unanimité

Subvention attribuée à l'EPIC Saint-Jean-de-Maurienne Culture, Evènements, Animations : 640 000 €

Intervention de Philippe ROLLET :

« Nous ne voterons pas le budget de l'EPIC pour plusieurs raisons :

- *Le budget présenté ne tient pas compte des mouvements de personnel (plusieurs départs volontaires ou pas) et ne provisionne pas de somme pour régler un contentieux en cours.*

Par ailleurs, il est difficile de comparer les budgets d'une année sur l'autre car le budget 2016 a été voté alors que son contenu a changé (voté avant le licenciement). On ne sait donc pas si le budget est en augmentation ou en baisse notamment sur les charges de personnel

- *Il nous est toujours difficile d'accéder au grand livre pour vérifier certains éléments*
- *Le transfert de compétences à la 3CMA va probablement modifier certaines données*
- *Il est difficile de voir clair dans les missions les orientations les choix qui sont faits pour l'EPIC ; on a l'impression que c'est une « chasse gardée »*

La subvention versée par la ville est conséquente ; la somme allouée est-elle adaptée à la dimension de la structure et son activité ? Nous demandons :

- *une mise à plat du fonctionnement*
- *une réflexion sur la nécessité de maintenir un EPIC ; il serait sans doute préférable de revenir à un office de tourisme*
- *un audit financier et prospectif*

Vote à la majorité – 4 CONTRE : Philippe ROLLET, Françoise COSTA, Daniel DA COSTA, Josiane VIGIER

Subvention allouée au CCAS : 510 000 €

A la demande de Philippe ROLLET, Monsieur le Maire indique que la baisse de la subvention est compensée par le remplacement à mi-temps d'un agent temps plein parti à la retraite.

Vote à l'unanimité

g) Attribution d'une subvention exceptionnelle au CAM Rugby

Dominique JACON précise que le CAM Rugby organise, le samedi 8 avril 2017, les finales jeunes (16 – 18 ans) du Comité des Alpes. Cette manifestation réunit 14 équipes, environ 300 jeunes. Elle se déroule une fois tous les 3 ans en Savoie. Un bilan prévisionnel a été transmis et la commission des finances a étudié la demande. En application des critères d'attribution des subventions, la commission des finances a proposé d'octroyer une subvention de 1 000 €.

Vote à l'unanimité – 1 ABSTENTION : Ségolène BRUN

2. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

a) Mise à jour du tableau des emplois

Monsieur le Maire porte à la connaissance de l'Assemblée, les mouvements de personnel et les modifications à apporter au tableau des emplois qui regroupe les emplois permanents et non permanents au 1^{er} janvier 2017.

Il explique que le tableau prend en compte les modifications de postes effectuées depuis le dernier budget liées notamment aux deux promotions internes de l'année 2016 (agent de maîtrise), à la création de deux postes d'adjoint technique au service bâtiment nettoyage, ce qui marque la fin de la déprécarisation du personnel de ménage.

Il précise que le tableau met également à jour les nouvelles appellations des grades de certains cadres d'emplois de catégorie C en application des modalités de mise en œuvre des mesures du protocole relatif à la modernisation des Parcours Professionnels, des Carrières et des Rémunérations (PPCR) et à l'avenir de la fonction publique.

Il indique qu'il convient de procéder à la suppression d'un poste d'Assistant d'enseignement artistique principal de 1^e classe à temps non complet 8 heures par semaine. L'agent qui occupait ce poste d'enseignement du hautbois a été muté le 1^{er} janvier 2016 auprès du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie qui assure le portage des emplois mutualisables d'assistant d'enseignement artistique intervenant sur le territoire de la Maurienne, permettant ainsi à l'intéressé de bénéficier d'un temps complet. Il est mis à disposition de la commune dans le cadre d'une convention.

Il précise que la suppression de ce poste a fait l'objet d'un avis favorable du comité technique lors de la séance du 15 mars 2016.

Il demande donc à l'Assemblée de se prononcer sur la suppression de ce poste au tableau des emplois.

Vote à l'unanimité

b) Recrutement d'un agent en Contrat aidé (CUI – CAE) au service Population-Citoyenneté

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil, les possibilités offertes aux collectivités locales de conclure des contrats aidés par l'Etat pour le secteur non marchand, notamment des contrats uniques d'insertion (CUI) – Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi (C.A.E.). Il s'agit d'un contrat de travail à durée déterminée qui a pour objectif de favoriser le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés particulières d'accès au marché du travail.

Par le biais de ce dispositif, Monsieur le Maire propose de recruter une personne sur des fonctions d'agent d'accueil et administratif au service population citoyenneté.

Il rappelle en effet que la compétence liée à l'instruction des Cartes Nationales d'Identité sera transférée de l'Etat vers les mairies le 21 mars 2017 et que la compétence liée à l'instruction des PACS (et dé-PACS) le sera au mois de novembre 2017, générant ainsi un surcroît d'activité pour le service population citoyenneté.

Placé sous l'autorité de la Responsable du service, l'intéressé sera ainsi chargé des tâches principales suivantes :

- Accueil physique et téléphonique et information au public :
 - Standard téléphonique,
 - Gestion des dossiers et délivrance de documents administratifs (traitement des dossiers de cartes d'identité, passeports ...),
- Conseil et assistance aux usagers dans leurs démarches administratives,
- Gestion du calendrier des salles municipales,
- Gestion et mise à jour du présentoir d'accueil et affichage,
- Participation au classement et archives du service.

Par ailleurs, il souhaite que par cette décision, la Ville poursuive dans la voie de la participation à la politique d'insertion professionnelle de ce public. Il précise qu'un plan de formation sera proposé à la personne qui sera recrutée ainsi qu'un accompagnement par la direction des ressources humaines.

Vote à l'unanimité

3. TRAVAUX - Implantation de conteneurs semi-enterrés rue Jean de Stycsinsky – Convention avec le Département de la Savoie

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le site d'implantation de cinq conteneurs semi-enterrés, rue de Stycsinsky (RD 78D) en agglomération, sur la commune de Saint-Jean-de-Maurienne.

La Commune met le terrain à disposition du SIRTOM qui assure la mise en place des conteneurs semi-enterrés.

Une convention fixant d'une part les conditions d'occupation du domaine public routier départemental et d'autre part les modalités de mise en œuvre, de surveillance et d'entretien de l'équipement doit être établie entre la Commune et le Département.

Celle-ci est conclue pour une durée égale à la durée de vie de l'équipement, est délivrée à titre précaire et révocable, et ne confère aucun droit réel à la Commune.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'une régularisation.

Françoise COSTA attire l'attention de l'assemblée concernant le vieillissement de la population du quartier du Tilleret et souhaiterait qu'une concertation ait lieu pour fixer l'implantation des conteneurs semi-enterrés. Monsieur le Maire précise que la demande a été notée lors de la réunion de quartier.

Vote à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

1. Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier envoyé à Monsieur le Monsieur le Président du Conseil régional Auvergne Rhône-Alpes ainsi qu'à Monsieur le Directeur régional de la SNCF concernant la desserte de la gare de Saint-Jean-de-Maurienne.
Josiane VIGIER espère que cette lettre bénéficiera d'un écho et si tel n'est pas le cas, elle souhaiterait qu'une rencontre avec les représentants de la SNCF soit programmée afin de faire entendre la voix de la commune.
2. Prochain Conseil municipal : 10 mai 2017
3. Prochains conseils communautaires : 30 mars et 13 avril 2017
4. Interventions de Philippe ROLLET :

FACADE EST DU TABELLION

Qu'en est-il du contentieux concernant la façade est de l'îlot du Tabellion ?

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune attend le rapport de l'expert judiciaire (celui-ci devait être transmis le 18 janvier 2017)

LE GRAND CLOCHER

Le projet grand clocher est engagé depuis plusieurs années par une association (le grand clocher) regroupant des passionnés du patrimoine St Jeannais, des techniciens, des donateurs. La municipalité a déjà effectué un certain nombre de démarches, c'est pourquoi Monsieur le Maire, et comme je m'y étais engagé auprès de l'association, nous sollicitons une délibération du conseil municipal en faveur de ce projet. Cette délibération aurait deux objectifs :

- 1- formaliser les différentes interventions entre élus, techniciens et l'association
- 2- donner un soutien officiel à l'association dans la recherche de financement

Je tiens également à signaler qu'un tel projet ne peut prétendre à aucune subvention municipale.

Monsieur le Maire rappelle que depuis quelques années l'association « Le Grand Clocher » a monté un projet pour la réfection de la flèche du clocher tel qu'il était avant la révolution. Ce projet, très structuré, très abouti, a toute sa place dans les opérations de restructuration du centre-ville. Il rappelle que la commune n'a pas les moyens nécessaires pour mener ce type de projet estimé aujourd'hui à 1 voire 1,3 millions d'euros. La tour du clocher est propriété de la Ville mais des recherches sont en cours pour connaître sa situation au regard des monuments historiques (classée, inscrite, ...). L'archiviste de la ville, l'association « Le Grand Clocher » et les services du conservateur en chef des monuments historiques effectuent ces recherches. Dès cette situation connue, une convention pourra être signée avec la Fondation du Patrimoine pour lancer une souscription (avec ou sans subvention de l'Etat).

Florence ARNOUX-LE BRAS demande que pour un dossier tel que celui-ci, une consultation de la population soit organisée.

Une personne du public souhaite intervenir sur une question à l'ordre du jour du conseil. Elle s'inquiète quant aux nuisances sonores que pourra provoquer la fréquentation du skate park s'il est implanté près du gymnase Sébastien Berthier.

Monsieur le Maire indique qu'un travail est en cours avec l'association des skateurs, qui montre que l'implantation du skate park au gymnase Sébastien Berthier recueille l'assentiment général. Si le projet voit le jour à cet endroit, un règlement sera établi et mettra en place notamment des horaires de fréquentation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 40.